

ARREST DE LA COUR DES MONNOYES,

Enjoignant de recevoir toutes
sortes d'especes tant d'or que
d'argent au prix porté par les
Ordonnances, sur les peines y
mentionnées.



A PARIS,
Chez SEBASTIEN CRAMOISY,
Imprimeur ordinaire du Roy, & en
la Cour des Monnoyes.

M. D C. XLIII. †
Avec Privilège de sa Maesté.



*EXTRAIT DES
Registres de la Cour des
Monnoyes.*

SVR ce que le Procureur general du Roy a remōstré qu'il court vn bruit parmy le peuple du rabaissement des especes de monnoyes, tant d'or que d'argent, qui interrompt le commerce, & empesche diuers payemens; à quoy il est besoin de remedier au plustost, requerant à

A

4
cette fin y estre pourueu. La
matiere mise en delibera-
tion: LA COVR faisant
droit sur le requisitoire du
dit Procureur general, a fait
& fait inhibitions & de-
fenses à toutes personnes de
quelque estat & condition
qu'elles soient, de faire cou-
rir tels faux bruits à peine
de punitiō. Ordōne que à la
Requeste dudit Procureur
general, il sera informé
des auteurs desdits bruits,
pour lesdites informations
faites & rapportées, & à
luy communiquées, estre
ordonné ce que de raison.
A enioint à toutes person-

5
nes de receuoir toutes for-
tes d'especes, tant d'or que
d'argent, au prix porté par
les Ordonnances, à peine
de cinq cens liures d'a-
mende. Ordonne en outre
que le present Arrest se-
ra leu & publié és lieux
publics & accoustumez.
FAIT en la Cour des Mon-
noyes, le vingt - deuxiè-
me Aoust mil six cens qua-
rante-trois.

Signé, DELAISTRE.

*L'an mil six cens quarante-
trois le Samedy vingt-deuxième
iour d'Aoust, l'Arrest cy-dessus
a esté leu & publié à son de trom-*

pe & cry public, aux Carrefours
& autres lieux, tant ordinaires
qu'extraordinaires de cette Ville
& Fauxbourgs de Paris, en la
presence de nous Jean Gerin pre-
mier Huissier en ladite Cour des
Monnoyes, & Nicolas Lam-
bert Huissier en icelle souffignez,
par Jean Jossier Juré Crieur or-
dinaire du Roy en la Ville,
Preuosté & Vicomté de Paris,
accompagné de trois Trompettes,
Commis de Pierre Gilbert, Gen-
tien le Chable, & autres Jurez
Trompettes du Roy esdits lieux.
Signé, GERIN, & LAMBERT.